

Rsi après fermeture micro entreprise

Par olivier85600, le 26/01/2011 à 20:21

Bonjour,

Mon amie a créer sa micro entreprise en Août 2008 en coiffure a domicile et veut la fermer. Le RSI lui réclame plus de 3000€ sur 2011 que nous ne pouvons pas payer. Peut elle passer en liquidation judiciaire ou autre recours pour ne pas payer cette somme? Merci d'avance

Par aide creation entreprise, le 27/01/2011 à 08:58

Avez-vous contacté le RSI. EN d'autres termes, s'agit-il de cotisations dues sur la base de 2010 ou d'acomptes sur 2011 ?

Par olivier85600, le 27/01/2011 à 09:36

il s'agit des cotisation du de 2010.

merci

Par aide creation entreprise, le 27/01/2011 à 09:40

L'entreprise existait à cette date, ces cotisations sont donc dues. A la clôture de l'entreprise,

une régularisation éventuelle des charges appelées sera effectuée par le RSI. Contactez directement le RSI pour mesurer le montant et le sens des régularisations à attendre.

PS : le statut d'auto-entrepreneur permet aujourd'hui d'éviter ces régularisations.